

RIPEC C2
INDEMNITÉ FONCTIONNELLE DES
PERSONNELS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS
LISTE DES FONCTIONS

La composante fonctionnelle du RIPEC est une indemnité liée à l'exercice de certaines fonctions ou responsabilités particulières confiées aux enseignants-chercheurs ou aux chercheurs.

Les fonctions et responsabilités concernées sont déterminées par décision du chef d'établissement conformément aux principes de répartition des primes définis par le conseil d'administration et aux lignes directrices de gestion de l'établissement.

Cette composante permet également d'indemniser l'exercice d'une mission confiée par le chef d'établissement pour une durée maximale de dix-huit mois. Le versement de la prime est alors conditionné à une évaluation des résultats de la mission au regard des objectifs fixés par une lettre de mission établie par le chef d'établissement.

1 Les fonctions du Groupe 1

- Plafond à 6000 €
- Responsabilités particulières
- Missions temporaires (18 mois maximum)

Fonction	Nb de bénéficiaires	Champ
Direction adjointe des écoles doctorales	7	- ALL - DSP - ELIC - MATHSTIC - SML - EDGE - STT
Direction adjointe de la MSHB	1	
Missions temporaires	4	- Chargé.e de mission - Egalité femmes-hommes et lutte contre toutes les discriminations (sur 12 mois) - Chargé.e de mission - Référent intégrité scientifique (sur 12 mois) - Chargé.e de mission inclusion- (sur 12 mois) - Chargé.e de mission Fonctionnaire de Sécurité et de Défense (FSD)

2 Les fonctions du Groupe 2

- Plafond à 12000 €
- Responsabilités supérieures

Fonction	Nb de bénéficiaires	Champ
Vice-présidence	7	- Formation professionnelle et entrepreneuriat étudiant - Innovation - Vie de campus en charge de la culture, du sport et de l'engagement étudiant - Relations académiques et des relations lycées-universités - Responsabilité sociétale et environnementale (RSE) - Relations Internationales - Santé, handicap et politique documentaire
Direction adjointe de composante (Sous réserve des statuts)	3	Si 1 seule direction adjointe Si 2 directions adjointes : Direction adjointe 1 Direction adjointe 2
Direction du pôle doctoral du site (direction adjointe du collège doctoral)		
Direction d'une École doctorale		SPI

3 Les fonctions du Groupe 3

- Plafond à 18000 €
- Fonctions de vice-présidence statutaire, direction d'une unité de recherche ou d'une composante

Fonction	Nb de bénéficiaires	Champ
Vice-présidence statutaire	3	- statutaire Conseil d'Administration - statutaire Commission Recherche - statutaire CFVU
Direction de composante	3	UFR DSEG UFR LLSHS UFR SSI
Direction d'unité de recherche	14	IRDL LBCM GEO-OCEAN Géoarchitecture LMBA IRISA Lab-STICC LP3C TEMOS HCTI Lab-LEX LEGO PREFics LABERS